



ANT - TRN

Association Nationale des Titulaires

du : Titre de Reconnaissance de la Nation

L'association Nationale des Titulaires du Titre de Reconnaissance de la Nation, de l'administration – pour les anciens combattants – les civils et militaires de l'armée à la retraite et de ceux qui ont participé aux missions extérieures ANT – TRN





- Le But de l'Association -



Cette association a pour but :

- Regrouper l'ensemble des titulaires du :

« Titre de Reconnaissance de la Nation »

civils ou militaires et ceux pouvant y prétendre »

- Entretien des liens de courtoisie et d'entente avec les autres associations Patriotiques
- Oeuvrer auprès des divers Ministères afin que soit octroyée « La Croix du Combattant Volontaire des Missions Extérieures » (C.C.V.M.E)
- Améliorer et élargir les conditions d'accès à la « Retraite Mutualiste du Combattant »
- Développer l'attribution de notre « Médaille d'Honneur ANT-TRN en faveur de nos adhérents
- Favoriser le lien ARMEE-NATION





- Le Socle Fédérateur, la Reconnaissance -



Pourquoi cette association ?

L'idée directrice de cette association tient en peu de mots, car elle s'appuie sur un sentiment naturel, humain, et social qui est la "RECONNAISSANCE".
Reconnaissance vis à vis de l'individu pour ce qu'il représente, et pour ce qu'il a fait en faveur de la collectivité.

C'est savoir dire MERCI !

Nous avons souvent constaté que la NATION mettait plus d'empressement à faire APPEL, au devoir du citoyen, qu'à lui manifester ensuite sa :

RECONNAISSANCE !

Dans ce domaine là, oui nous sommes champions !

Si des revendications légitimes de ceux qui ont servi la France lors des divers conflits, Missions Extérieures, et Opérations Humanitaires sont les mêmes depuis de nombreuses années, les progrès sociaux de législation combattante, sont le résultat de la ténacité des camarades regroupés au sein des associations.

ENSEMBLE TOUT EST POSSIBLE

Nous ne sommes pas des casseurs, et nos manifestations ne se font qu'avec nos drapeaux devant les monuments aux Morts !

Imaginez un instant la puissance d'un mouvement fédérateur associatif regroupant l'ensemble des Titulaires du Titre de Reconnaissance de la Nation, et ceux pouvant prétendre l'obtenir un jour !

Le passé nous a souvent enseigné que seul la « LOI du NOMBRE » pouvait changer l'ordre des choses.





- Le mot du Président -



C'est à la Grèce antique que remonterait les premières mesures prises en faveur des victimes de guerre au travers d'allocations militaires aux orphelins et aux mutilés. Certains vieux soldats du temps de Pharaons Egyptiens après leurs nombreuses campagnes obtenaient une sinécure, ou finissaient leur existence dans une retraite convenable. Rome voyait déjà apparaître les premières sociétés de secours mutuels. Saint-Louis s'intéressait au sort des Croisés aveugles en Palestine, c'est l'origine de l'hospice des Quinze Vingt. Louis XIII institua la commanderie de "Estropiés à la guerre pour le service du Roi", ce fut la construction de l'hôtel des Invalides, destiné à procurer aux gîte, le couvert et l'entretien. La Monarchie mettait sur pied des pensions en faveur de l'armée de métier. Les suites de la Grande Guerre institua un nouveau régime des pensions, avec d'une juste réparation du dommage ce fut l'objet de la loi du 31 mars 1919. Enfin en 1926, la loi institua la "Carte Combattant", et créa un office national de s'occuper des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Plus près de nous, la loi du 4 janvier 1993

"Titre de Reconnaissance de la Nation le 12 avril 2002 . Une des prochaines revendications de notre association est de faire reconnaître la qualité de "Combattant Volontaire des Missions Extérieures" au même titre que nos anciens. Pour atteindre nos buts, j'invite chaque personne concernée à nous rejoindre dès aujourd'hui, et que tous ensemble nous ayons la volonté de nous unir dans une communauté nationale se soudée et fière. Ainsi nous transmettrons le souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour cette Nation, sans oublier de réunir les moyens permettant de juguler les conflits et de violence. Cette volonté nous la possédons. La seule chose que l'ANT TRN ne possède pas c'est la baguette magique pour exaucer les vœux de chacun en particulier, la seule formule secrète est :

Aide ton association et ton association t'aidera !

**Le Président National
Alain COUPERIE**





- La médaille d'honneur -



**Reconnaissance de la Nation
14/18 - 39/45 - Indochine - Afrique
du Nord - Opérations extérieures.**



**Récipiendaires de la "Médaille d'Honneur
ANT-TRN" entourant le Président National**





- Charte : Attribution de la qualité de « Partenaire de la réserve citoyenne » -



L'association Nationale des Titulaires du Titre de Reconnaissance de la Nation, dont le siège social est situé à 2, l'Orée d'Andaine – 61600 La Sauvagnère, représentée par Monsieur COUPERIE, Alain, adhérant aux objectifs assignés à la réserve militaire, s'engage à :



Article 1 : soutenir la politique de la réserve citoyenne telle qu'elle est définie par la loi n°29-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de la défense nationale, modifiée par la loi n°2006-449 du 18 avril 2006 ;

Article 2 : mener, à son initiative ou en liaison avec les autorités militaires, des actions de promotion de la défense nationale et de diffusion de l'esprit de défense, en particulier auprès des jeunes Françaises et Français ;

Article 3 : proposer des actions agréées ou participer à des activités définies visant à renforcer le lien entre la nation et ses forces armées ;

Article 4 : inscrire son action dans le cadre des directives sur la réserve citoyenne publiées par l'administration centrale;

Article 5 : susciter le volontariat de ses membres pour servir à titre individuel dans la réserve militaire;

Article 6 : adresser au terme de chaque année au secrétariat général du Conseil supérieur de la réserve militaire, le bilan des actions citoyennes conduites par l'association ou auxquelles elle aura activement participé, ainsi que les prévisions d'activités pour l'année suivante ;

Le non respect de la présente charte pourra entraîner le retrait ou le non renouvellement de la qualité de "Partenaire de la réserve citoyenne".

A....., le.....

1 Les activités organisées par une ou plusieurs associations auxquelles l'autorité militaire apporte son soutien sont dites "agréées"; les activités organisées en partenariat entre une armée et une ou plusieurs associations sont dites "définies". Les activités organisées par la seule autorité militaire, auxquelles les associations sont invitées, n'entrent pas dans le champ d'application de cette charte.





- Demande d'adhésion -



Votre adhésion ne deviendra effective qu'à réception du règlement, et vous recevrez par retour votre carte de membre actif.



Nom : **Prénom :**
Né(e) : **E-mail :**
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Tél :
TRN : **Date de délivrance :** **Lieu :**
Carte AC :
N° : **Date de délivrance :** **Lieu :**
Décorations :

J'ai un(e) ami (e) qui serait intéressé(e), voici son adresse :

Votre adhésion devra être accompagnée de votre règlement.
Montant de la cotisation : 20 euros (règlement à l'ordre de ANT-TRN)
Coupon à adresser à : ANT TRN – 10 Rue des Amicales – 61100 FLERS



- Communiqué de presse -



L'ANT-TRN Honore la Mémoire du Général LECLERC "

Les Vétérans des "Missions Extérieures" se regroupent dans une association nationale L'ANT-TRN.

Les anciens combattants vétérans des Missions Extérieures, Tchad, Mauritanie, Golfe, Rwanda, Kosovo, Ex-Yougoslavie, Afghanistan.....font valoir leurs droits au sein de cette association nationale.

L'association est ouverte aux anciens engagés volontaires, aux militaires de carrière, aux veuves d'anciens combattants, aux pupilles de la nation, et aux titulaires du titre de reconnaissance de la nation (civils ou militaires).

A la fin de la Guerre d'Algérie(1964) la France participe à des opérations militaires à Djibouti dès 1966 Tchad dès le 25 août 1968, soit en vertu d'accord bi-latéraux, d'accords de coopération, soit sous mandat de l'ONU.

Un nombre très important de ces engagés volontaires des Missions Extérieures sont morts pour la France un nombre encore plus important portent sur eux et en eux les séquelles de ces dures épreuves, les familles et amis continuent à porter discrètement le deuil.

Le 11 novembre 1998, un groupe d'anciens combattants du 6 RIAOM, Parachutistes, Marsouins, Légionnaires, contribuent à créer le noyau central de l'association ANT TRN.



Aujourd'hui demande expressément au Gouvernement que l'ensemble de cette 4^{ème} Génération du Feu bénéficie de l'attribution de la carte du combattant pour quatre mois de présence sur un territoire ouvrant droit au titre de reconnaissance de la nation (loi du 4 Janvier 1993).

Cette génération du feu n'aura pas la l'association patience d'attendre 40 ans à l'exemple de nos anciens d'Algérie, car force est de constater que la nation mettait plus d'empressement à faire appel au devoir du citoyen, qu'à lui manifester ensuite sa reconnaissance.

L'Association Nationale ANT-TRN lance donc une pétition afin de soutenir cette légitime revendication de la part des anciens des missions extérieures, pétition qui sera présentée aux responsables gouvernementaux.

Nous invitons dès maintenant nos élus à nous soutenir massivement, tout en rappelant à chacun que les progrès sociaux en matière de législation combattante sont le résultat de la ténacité des anciens combattants regroupés en associations.

Vous vous sentez concerné? alors adhérez à notre mouvement national afin de faire aboutir ces légitimes revendications.

Je remercie d'avance chaque personne qui fera passer l'information de ce communiqué dans son intégralité par les moyens de communication dont il dispose, presse, radio, télé, bulletins municipaux, sans oublier l'outil absolu le fameux "Bouche à Oreille"

Alain COUPERIE
Président National





- Informations de nos Armées -



Armees.Com

- USA : des conflits internes entre Palin et les conseillers de McCain
- Elections américaines : l'avance d'Obama tombe à 5 points
- ROMAN - « C'était notre terre » : douleurs d'Algérie
- Augmentation des effectifs russes en Ossétie du Sud : Moscou dément
- Le Pentagone va porter à 65.000 l'effectif des forces spéciales
- L'ONU appelle à une nouvelle solidarité mondiale face à la crise
- Elections américaines : Obama compte 9 points d'avance
- Ban Ki-moon exhorte Moscou et Washington à renouveler les négociations sur la ré
- Moscou pourrait aider l'UE à régler le « problème du Kosovo » (diplomatie luxemb
- SOCIETE - Vague de suicides : le grand malaise des prisons françaises





Quelques unes des médailles en vente

